

Événement spécial des INDH

«Rôle des INDH africaines dans le processus de négociations menant à l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières»

7 mai 2017, Niamey – Niger

Note conceptuelle

Les défis et les enjeux liés à la migration, aux réfugiés et aux déplacements forcés dans le monde sont devenus des urgences pour la communauté internationale et une réalité pour tous. Face à ces crises humanitaires, le sommet tenu au siège des Nations unies à New York a non seulement lancé le processus de négociations devant aboutir en 2018 à l'adoption du Pacte mondial sur la migration (Déclaration 71/1) ; mais il a également permis de reconnaître, de manière unanime, la nécessité d'une approche globale sur les questions liées aux mobilités humaines. A la suite de ce Sommet, il a été décidé d'engager un processus pour l'adoption de deux pactes internationaux distincts : l'un portant sur la migration et l'autre sur les réfugiés. Il a également été convenu par les Etats membres que le Pacte mondial pour « des migrations sûres, ordonnées et régulières » doit être développé selon un processus inclusif de consultations et de négociations impliquant à la fois, les États, les INDH, la société civile, les communautés et les migrants eux-mêmes.

Pour une multitude de raisons, les Institutions nationales des droits de l'Homme (INDH) peuvent jouer un rôle important dans le processus d'élaboration du Pacte mondial. En premier lieu, les INDH ont pour mandat la promotion et la protection des droits de l'Homme de tous. Prérogative qui englobe bien évidemment les migrants, les réfugiés et les déplacés qui se retrouvent, généralement, dans une situation de vulnérabilité avec un besoin manifeste de protection. Le rôle essentiel des INDH dans le système onusien des droits de l'Homme est d'ailleurs repris par la résolution 70/163, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 2015.

En second lieu, les INDH, qui sont aussi des « instances de médiation » entre l'international et le national, ont la possibilité de réunir les différents acteurs nationaux afin de les sensibiliser et de les impliquer dans les processus d'élaboration du Pacte mondial.

La volonté de s'engager dans la protection et la promotion des droits des migrants, des réfugiés et des déplacés est également appuyée par l'Alliance mondiale des INDH (GANHRI), qui a décidé de soutenir la participation et la contribution des INDH à toutes les étapes de la consultation, conformément à la Résolution 70/163 de l'Assemblée générale, appelant tous les mécanismes et processus des Nations unies à renforcer la participation des INDH à leur travail. Désigné point focal africain de la GANHRI dans le processus du Global compact, le Conseil national des droits de l'Homme du Maroc (CNDH) est engagé depuis de nombreuses années, dans la protection et la promotion des droits des migrants et des réfugiés au Maroc, passé de pays de transit à pays d'installation en l'espace de quelques années. Cette évolution se constate au niveau de la quasi-majorité des pays d'Afrique, qui sont de plus en plus à la fois des pays d'émigration, de transit et d'immigration : 7 migrants sur 10 dans notre continent émigrent d'un pays africain vers un autre.

Les organisations de la société civile jouent aussi un rôle crucial dans la promotion et la protection des migrants en transit et à leur arrivée dans leur pays d'accueil. Elles fournissent différents types d'assistance : soutien médical, nourriture, habillement, hébergement, aide juridique et soutien

politique, en particulier dans les situations de xénophobie et de racisme croissantes. Les INDH et les ONG peuvent agir ensemble auprès des gouvernements pour défendre les droits des migrants. Bien entendu, les ONG, surtout ceux ayant un statut consultatif auprès du Conseil économique et social, font partie du processus d'élaboration du pacte mondiale et leur apport serait fortement souhaitable.

L'évènement de Niamey sur la migration se veut comme une rencontre des INDH et de la société civile, visant à développer la réflexion africaine sur le processus de négociations autour du Pacte mondial sur la migration.

Principaux objectifs :

- Informer sur l'ensemble des processus du Global compact et, des enjeux et défis y afférents ;
- Sensibiliser les INDH africaines à l'importance de la coopération, pour réussir une politique migratoire africaine commune ;
- Adopter une position africaine commune, contenant les recommandations des INDH africaines dans le respect des droits de l'Homme des migrants et réfugiés.

Déroulement :

Durée de l'évènement : 3 heures

Temps de parole : 10 min chacun

Débat à la fin de l'activité d'une durée de 25 min

Participants :

Participeront à cet évènement une dizaine des INDH africaines francophones et anglophones, des organisations de la société civile d'Afrique, des représentants de l'Union africaine et des experts en matière de migration.

Résultat escompté :

Un « document final de Niamey » résumant le débat de cet évènement et contenant des recommandations pour les INDH et la société civile pour mieux s'impliquer dans le processus de l'élaboration du Pacte mondial.